



Mai 2016

Newsletter SRS-CSPCP Conseil suisse de présentation des comptes publics

Mesdames, Messieurs,
Chères Collègues et chers Collègues,

Le MCH2 vit et se développe. Plusieurs nouveautés vous attendent sur le site du Conseil suisse de présentation des comptes publics (www.srs-cspcp.ch) :

Bilan – Révision de la Recommandation 11 : Il s'avérerait nécessaire d'adapter cette recommandation afin de lui donner davantage de substance. Ainsi, le fond de la recommandation n'est guère modifié. Par contre les notes explicatives sont maintenant plus détaillées. Des exemples de postes à classer dans le patrimoine administratif ou dans le patrimoine financier sont fournis. S'y ajoutent des exemples sur la manière de présenter le bilan. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a validé ces modifications.

Conduite de la politique budgétaire – modification du complément à la Recommandation 17 : Le complément à la Recommandation 17 a été légèrement modifié. Cependant, ce toilettage ne change rien sur le fond.

Provisions et engagements conditionnels – modification du complément à la Recommandation 09 : Le complément à la Recommandation 09 a été modifié pour le rendre plus précis. Les exemples ont évolué pour mieux correspondre aux opérations à comptabiliser.

Plan comptable et classification fonctionnelle – Mise à jour : Diverses retouches ont été apportées au plan comptable et à la classification fonctionnelle. Ces retouches sont mises en évidence dans la version à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

Taxe sur les micropolluants – FAQ : Comment faut-il comptabiliser les charges et les revenus liés à la nouvelle taxe fédérale sur les micropolluants introduite au 1^{er} janvier 2016 ? La « Foire aux questions FAQ » vous apporte la réponse.

Distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse – FAQ : Dans quel exercice, c'est-à-dire dans quelle période, les cantons doivent-ils comptabiliser le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse ? La « Foire aux questions FAQ » vous apporte la réponse.

Prêts à taux préférentiel – FAQ : Comment faut-il comptabiliser les prêts octroyés à des conditions préférentielles ? Vous trouvez la réponse dans la « Foire aux questions FAQ ».

Intérêts négatifs – FAQ : Comment une collectivité publique doit-elle comptabiliser les intérêts d'un avoir en banque lorsque ces intérêts sont négatifs ? S'agit-il d'une diminution de revenu d'intérêts ou d'une charge ? Cette question est d'actualité depuis que les banques pratiquent des taux d'intérêts négatifs. La « Foire aux questions FAQ » vous apporte la réponse.

Passifs de régularisation et provisions dans le compte des investissements – FAQ : Les actifs et passifs de régularisation concernant le compte des investissements (CI) sont comptabilisés dans les comptes 1046 et 2046. Outre des actifs et des passifs de régularisation, le plan comptable prévoit -également dans le compte des investissements- des provisions à court ou à long terme (comptes 2058 et 2088). Comment faire la distinction entre passifs de régularisation et provisions ? La « Foire aux questions FAQ » vous apporte la réponse.

Swaps de taux d'intérêts – FAQ : Comment faut-il comptabiliser les swaps de taux d'intérêts ? La réponse diffère selon la nature du swap (instrument servant à la couverture du risque ou instrument ne servant pas à la couverture du risque). Vous trouvez la réponse dans la « Foire aux questions FAQ ».

Questions de détails - FAQ : Le SRS-CSPCP est souvent sollicité concernant des questions de détail relevant de l'utilisation du plan comptable et de la classification fonctionnelle. L'ensemble des réponses aux questions posées jusqu'à

fin 2015 sont à votre disposition sous forme d'un tableau Excel®. Grâce à des filtres, vous pouvez facilement rechercher les éléments qui vous intéressent.

Consultations IPSAS – prises de position de la Suisse : Conformément à sa mission, le SRS-CSPCP a pris position – au nom de l'ensemble des collectivités publiques suisses- sur chacune des quatre consultations lancées en 2015 et début 2016 par le Comité formulant les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSASB *International Public Sector Accounting Standards Board*). Ces prises de positions sont à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

Mise en œuvre du MCH2 – état de situation : Le SRS-CSPCP a pu consolider les informations de 25 cantons sur les modalités et sur l'état de mise en œuvre du MCH2 à la fois au niveau cantonal et au niveau communal. Cette vision d'ensemble est à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

Rapport d'activités 2015 : La rétrospective du travail accompli par le SRS-CSPCP en 2015 est maintenant en ligne.

Développements attendus du MCH2 : Le SRS-CSPCP travaille actuellement au toilettage du Manuel MCH2 et en particulier de sa version française. La version actualisée devrait être soumise pour approbation début 2017 à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Elle sera mise ensuite immédiatement à disposition des utilisatrices et des utilisateurs. Nous vous en tiendrons informé-e !

Toute l'actualité du MCH2 se trouve en permanence sur le site web du SRS-CSPCP. Prenez la peine de le consulter ! D'ailleurs le site va changer d'apparence dans le courant de cette année afin de vous offrir un accès plus aisé à l'information.

Avec nos meilleurs messages

Au nom du Conseil suisse de présentation des comptes publics
Nils Soguel, président
Evelyn Munier, secrétaire

www.srs-cspcp.ch